

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-11 du 19 avril 2018 portant désignation
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830572S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Karine BORNAREL est nommée délégué à la protection des données de l'Établissement français du sang à compter du 25 mai 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 19 avril 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS